

Cote du document: EB 2011/104/R.10  
Point de l'ordre du jour: 7  
Date: 14 novembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés**

### **Propositions en faveur de la République démocratique du Congo, de la République togolaise et de la République de Guinée-Bissau, et rapport de situation pour 2011**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Brian Baldwin**  
Conseiller principal en gestion des opérations  
téléphone: +39 06 5459 2377  
courriel: b.baldwin@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session  
Rome, 12-14 décembre 2011

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Justification de l'allégement supplémentaire en faveur de la République démocratique du Congo</b>	<b>1</b>
<b>III. Justification de l'allégement supplémentaire en faveur de la République togolaise</b>	<b>2</b>
<b>IV. Justification de l'allégement supplémentaire en faveur de la République de Guinée-Bissau</b>	<b>2</b>
<b>V. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE</b>	<b>3</b>
A. Coût total de l'Initiative PPTE à la charge du FIDA	4
B. Engagements du FIDA à ce jour	4
C. Allégements de dette accordés	4
D. Financement des allégements de dette accordés par le FIDA	5
<b>VI. Recommandations</b>	<b>5</b>

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver les propositions d'allègement supplémentaire de la dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (en faveur de la République démocratique du Congo, de la République togolaise et de la République de Guinée-Bissau) ainsi que la présentation, pour information, du contenu du présent document à la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 20.

## **Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés – Propositions en faveur de la République démocratique du Congo, de la République togolaise et de la République de Guinée-Bissau, et rapport de situation pour 2011**

### **I. Introduction**

1. L'objectif du présent rapport de situation pour 2011 est:
  - d'inviter le Conseil d'administration à approuver un allègement supplémentaire de la dette au point d'achèvement pour la République démocratique du Congo, la République togolaise et la République de Guinée-Bissau au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE);
  - d'informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'Initiative PPTE et de la participation du FIDA à celle-ci; et
  - d'inviter le Conseil d'administration à approuver la présentation, pour information, du contenu du présent rapport de situation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

### **II. Justification de l'allègement supplémentaire en faveur de la République démocratique du Congo**

2. En décembre 2003, la République démocratique du Congo est parvenue au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et, à sa quatre-vingtième session (document EB 2003/80/R.18/Rev.1), le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un allègement de sa dette d'un montant de 9,126 millions de DTS, en valeur actuelle nette (VAN) de 2002. Cela représentait l'équivalent d'une réduction de 80,2% de l'encours de la dette de la République démocratique du Congo envers le FIDA en décembre 2002. En VAN, l'allègement approuvé équivalait à 13,80 millions de DTS de la valeur nominale des paiements, au fur et à mesure, au titre du service de la dette.
3. En janvier 2011, les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA) ont fait savoir au FIDA que la République démocratique du Congo était parvenue au point d'achèvement. En marquant leur accord sur le point d'achèvement, les conseils d'administration ont noté que, lors de la détermination de l'endettement pour calculer le point d'achèvement, la VAN de la dette extérieure admissible à la fin de 2002, après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, avait été revue et que le facteur commun de réduction de la dette avait légèrement augmenté, passant à 80,2% à 82,4% à la fin de décembre 2002.

4. Le Conseil d'administration du FIDA est donc invité à approuver un allègement supplémentaire de la dette de la République démocratique du Congo d'un montant équivalant à 1 472 937 DTS (2 294 116 USD), en VAN de décembre 2002. Au total, l'allègement de dette accordé par le FIDA se chiffrait donc à 10,60 millions de DTS, en VAN de décembre 2002.

### **III. Justification de l'allègement supplémentaire en faveur de la République togolaise**

5. En avril 2009, la République togolaise est parvenue au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et, à sa quatre-vingt-seizième session (document EB 2009/96/R.6), le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un allègement de sa dette d'un montant de 2,3 millions de DTS, en VAN de fin 2008. Cela représentait l'équivalent d'une réduction de 19,2% de l'encours de la dette de la République togolaise envers le FIDA en décembre 2008.
6. En février 2011, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont fait savoir au FIDA que la République togolaise était parvenue au point d'achèvement. En marquant leur accord sur le point d'achèvement, les conseils d'administration ont noté que, lors de la détermination de l'endettement pour calculer le point d'achèvement, la VAN de la dette extérieure admissible à la fin de 2007, après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, avait été revue et que le facteur commun de réduction de la dette avait légèrement augmenté, passant de 19,2% à 19,8% à la fin de décembre 2007.
7. Le Conseil d'administration du FIDA est donc invité à approuver un allègement supplémentaire de la dette de la République togolaise d'un montant équivalant à 65 418 DTS (101 889 USD), en VAN de décembre 2008. Au total, l'allègement de dette accordé par le FIDA se chiffrait donc à 2,37 millions de DTS, en VAN de décembre 2008.

### **IV. Justification de l'allègement supplémentaire en faveur de la République de Guinée-Bissau**

8. En avril 2001, la République de Guinée-Bissau est parvenue au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et, à sa soixante-douzième session (document EB 2001/72/R.15), le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un allègement de sa dette d'un montant de 3 072 889 DTS, en VAN de décembre 1999. Cela représentait l'équivalent d'une réduction de 85,4% de l'encours de la dette de la République de Guinée-Bissau envers le FIDA en décembre 1999. En VAN, l'allègement approuvé équivalait à 4,5 millions de DTS de la valeur nominale des paiements, au fur et à mesure, au titre du service de la dette.
9. En février 2011, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont fait savoir au FIDA que la République de Guinée-Bissau était parvenue au point d'achèvement. En marquant leur accord sur le point d'achèvement, les conseils d'administration ont indiqué que l'assistance requise au titre de l'Initiative PPTE avait été légèrement revue à la hausse par rapport au montant estimé au point de décision en raison de l'évolution des données sur l'encours de la dette après ajustement. Le facteur commun de réduction de la dette avait donc légèrement augmenté, passant de 85,4% à 85,6% à la fin de décembre 1999. D'après les calculs de la Banque mondiale et du FMI, le montant total de l'assistance supplémentaire se chiffrait à 5,8 millions d'USD en VAN.
10. Il est donc demandé au Conseil d'administration du FIDA d'approuver un allègement supplémentaire de la dette de la République de Guinée-Bissau d'un montant équivalant à 150 559 DTS (234 497 USD), en VAN de décembre 1999. Au total, l'allègement de dette accordé par le FIDA se chiffrait donc à 3,22 millions de DTS, en VAN de décembre 1999.

## V. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

11. Depuis la mise en place de l'Initiative PPTE, des progrès sensibles ont été accomplis s'agissant de l'application des allègements de dette. Près de 93% des pays admis à en bénéficier (35 sur 39) ont franchi le point de décision, ce qui leur permet de prétendre à une aide au titre de cette initiative. Trente-deux pays ont désormais atteint le point d'achèvement et quatre se trouvent au stade intermédiaire entre le point de décision et le point d'achèvement (voir le tableau ci-après). Ces deux dernières années, le rythme de passage du stade intermédiaire au point d'achèvement s'est accéléré grâce aux progrès accomplis par les pays en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis décembre 2010, la République démocratique du Congo, la République togolaise et la République de Guinée-Bissau ont toutes trois atteint le point d'achèvement, et le FIDA a entamé le processus d'allègement de leur dette convenu au point de décision (un allègement supplémentaire étant demandé dans le présent document).
12. Le Conseil d'administration du FIDA a approuvé, à sa session de décembre 2010, un document relatif au point de décision pour les Comores, qui devraient atteindre le point d'achèvement à la fin de 2012. Pour les autres pays parvenus au point de décision, la Guinée et la Côte d'Ivoire devraient également atteindre le point d'achèvement en 2012. La mise en œuvre des politiques macroéconomiques au Tchad demeure problématique. Les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont demandé une révision des règles régissant l'Initiative PPTE afin de définir une stratégie de retrait pour les pays ayant déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de demander un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE: les études et les consultations se poursuivent avec le Bhoutan, la République démocratique populaire lao, le Népal et Sri Lanka, qui étaient tous admissibles au départ mais n'ont pas confirmé leur intérêt. L'admissibilité du Zimbabwe n'est pas encore confirmée.
13. Le maintien de la dette à un niveau soutenable au-delà du point d'achèvement demeure un sujet de préoccupation, en particulier dans le contexte de la crise financière actuelle. Les analyses de la soutenabilité de la dette confirment que les pays qui ont franchi le point d'achèvement ont un endettement plus viable que les autres PPTE et même que les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative PPTE. Mais la soutenabilité de leur endettement demeure précaire face aux chocs et est très sensible aux conditions auxquelles sont souscrits les nouveaux emprunts. Selon les dernières analyses de la soutenabilité de la dette, environ 40% seulement des PPTE ayant franchi le point d'achèvement présentent aujourd'hui un faible risque de surendettement, et le nombre de ceux pour lequel ce risque est jugé élevé est en augmentation. Cette situation souligne la nécessité pour les PPTE qui ont franchi le point d'achèvement d'appliquer des politiques d'emprunt judicieuses et de renforcer leurs capacités en matière de gestion de la dette publique. Une action est en cours pour assurer un suivi de l'allègement de la dette accordé par l'ensemble des créanciers multilatéraux qui se sont engagés à participer à l'Initiative PPTE. D'après l'enquête annuelle la plus récente de la Banque mondiale, le FIDA continue à appuyer cette action en participant au Cadre pour la soutenabilité de la dette, en communiquant l'ensemble des données dont il dispose sur l'endettement et en assurant la liaison avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

## A. Coût total de l'Initiative PPTE à la charge du FIDA

14. En valeur actuelle nette, le coût total de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE dans son ensemble<sup>1</sup> est actuellement estimé à 302,5 millions de DTS (soit environ 471,0 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un coût de l'ordre de 456,0 millions de DTS (soit environ 710,9 millions d'USD)<sup>2</sup>. Ce niveau estimatif pourrait être revu à la hausse si des retards supplémentaires étaient pris par les pays pour parvenir au point de décision et au point d'achèvement, si la situation économique se dégradait ou si les taux d'actualisation demeuraient bas. Le coût total des allègements de dette accordés est estimé à 53,8 millions d'USD pour 2011.

## B. Engagements du FIDA à ce jour

15. À ce jour, le FIDA a consenti les allègements requis à l'ensemble des 35 PPTE qui ont atteint le point de décision. Ces engagements représentent au total jusqu'à présent 239,1 millions de DTS en VAN (soit approximativement 372,2 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un allègement du service de la dette de 360,0 millions de DTS (soit approximativement 560,6 millions d'USD).

## C. Allègements de dette accordés

16. Au 30 septembre 2011, le FIDA a accordé aux 31 pays parvenus au point d'achèvement des allègements de dette d'un montant total de 362,9 millions d'USD.

### États membres du FIDA participant à l'Initiative PPTE, en fonction du stade atteint

<i>Pays au point d'achèvement (31)</i>	<i>Pays au point de décision (4)</i>	<i>Pays en amont du point de décision (3)</i>
Bénin	Tchad	Érythrée
Bolivie (État plurinational de)	Côte d'Ivoire	Somalie
Burkina Faso	Comores	Soudan
Burundi	Guinée	
Cameroun		
République centrafricaine		
Congo		
République démocratique du Congo		
Éthiopie		
Gambie		
Ghana		
Guinée-Bissau		
Guyana		
Haïti		
Honduras		
Libéria		
Madagascar		
Malawi		
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sao Tomé-et-Principe		
Sénégal		
Sierra Leone		
Togo		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

<sup>1</sup> La participation du FIDA couvre tous les pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE, y compris ceux qui ne sont pas encore parvenus au point de décision et qui ont confirmé leur participation à l'Initiative.

<sup>2</sup> Estimations calculées sur la base des taux de change en vigueur au 30 septembre 2011.

## D. Financement des allégements de dette accordés par le FIDA

17. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTE en mobilisant des contributions extérieures (qui lui sont versées soit directement, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale) ou ses ressources propres. Les contributions extérieures (versées ou promises) s'élèvent à environ 240,0 millions d'USD (64,4% du total). Les contributions du FIDA sur ses ressources propres représentent un montant d'environ 124,7 millions d'USD (32,8%) pour ce qui est des transferts effectués en 1998, 1999, 2002, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration, et des transferts supplémentaires effectués en 2007 et en 2010. Le solde a été couvert par le produit du placement du solde du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE; à la fin de septembre 2011, le solde de ce Fonds était de 7,9 millions d'USD.
18. Afin d'atténuer les répercussions des allégements de dette sur les ressources dont dispose le FIDA pour accorder de nouveaux prêts et dons, les États membres du FIDA ont avalisé l'accession officielle du FIDA au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale. Un accord à ce sujet a été conclu lors de la réunion sur l'Initiative PPTE et son financement tenue à Washington D.C. le 19 novembre 2006. Les participants ont reconnu que cette décision viendrait alourdir les besoins de financement globaux du Fonds fiduciaire PPTE. Une fois l'accord de don transmis et signé, le FIDA a reçu en octobre 2007 le premier transfert provenant du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale (104,1 millions d'USD). Une deuxième série d'accords de don distincts a été reçue en mai 2009 des administrateurs du Fonds fiduciaire PPTE pour contribuer à l'allègement de la dette de la Gambie, de Sao Tomé-et-Principe et de la Sierra Leone, soit un transfert d'un montant total d'environ 18,1 millions d'USD. Une troisième série d'accords de don distincts a été reçue en janvier 2011 pour contribuer à l'allègement de la dette du Burundi, de la République centrafricaine, d'Haiti et du Libéria, soit au total un montant d'environ 46,2 millions d'USD. Les accords de don correspondant au versement d'une quatrième tranche du Fonds fiduciaire PPTE d'un montant de 26,2 millions d'USD en sont au stade de la préparation finale en vue d'un transfert au FIDA en 2011, ce qui portera le montant total des fonds reçus à ce jour du Fonds fiduciaire PPTE à 194,6 millions d'USD.
19. Tout en veillant, en priorité, au financement adéquat du Fonds fiduciaire PPTE, la direction continuera aussi à encourager les États membres à fournir directement des ressources supplémentaires au FIDA pour aider celui-ci à financer sa participation à l'Initiative PPTE.

## VI. Recommandations

20. Le Conseil d'administration est invité à:
  - i) approuver la proposition de contribution supplémentaire du FIDA à la réduction de la dette de la République démocratique du Congo à l'égard du Fonds en décembre 2005 (voir le paragraphe 4 ci-dessus), d'un montant équivalant à 1 472 937 DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:
 

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République démocratique du Congo envers le FIDA par la réduction, à hauteur de 100% au maximum, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et à concurrence du montant global de 10 598 937 DTS en VAN de fin 2002."

- ii) approuver la proposition de contribution supplémentaire du FIDA à la réduction de la dette de la République togolaise à l'égard du Fonds en décembre 2008 (voir le paragraphe 7 ci-dessus), d'un montant équivalant à 65 418 DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République togolaise envers le FIDA par la réduction, à hauteur de 100% au maximum, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et à concurrence du montant global de 2 365 418 DTS en VAN de fin 2008."
- iii) approuver la proposition de contribution supplémentaire du FIDA à la réduction de la dette de la République de Guinée-Bissau à l'égard du Fonds en décembre 1999 (voir le paragraphe 10 ci-dessus), d'un montant équivalant à 150 559 DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République de Guinée-Bissau envers le FIDA par la réduction, à hauteur de 100% au maximum, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et à concurrence du montant global de 3 223 448 DTS en VAN de fin 2002."
- iv) à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de la participation du FIDA à cette dernière, et à approuver la présentation au Conseil des gouverneurs – sous forme d'une note d'information – des sections pertinentes du présent document, dûment révisées de manière à refléter les décisions susmentionnées du Conseil d'administration, en tant que rapport de situation pour 2011.